

Image not found or type unknown



Travaux en suspend dans copropriété

Par **jennifer**, le **06/08/2011** à **14:26**

Bonjour,

Suite à un incendie survenu en août 2010, des travaux ont été entrepris dans la copropriété. J'ai acheté un bien dans cette copropriété en mai 2011 et il semblait que tout était en fonction. Hélas, une fois les locataires à l'intérieur, il s'est avéré que la prise téléphonique et l'antenne de l'immeuble sont hors-service !

Le syndic de copropriété m'indique que les travaux sont en suspend car l'entreprise est en redressement judiciaire et personne ne veut reprendre le chantier (trop de problèmes !!).

Quels sont les recours auxquels j'ai droit ? Sachant que le risque principal pour moi est de perdre mes locataires et de ne plus en retrouver.

Est-ce que je peux me retourner contre quelqu'un ? (les vendeurs, l'agence par laquelle j'ai trouvé le bien immobilier, le syndic de copropriété ?).

Puis-je réclamer les loyers perdus suite à ces désagréments et si oui, à qui les réclamer ?

Merci pour votre réponse.

Bien cordialement.

Mlle P.